



---

**États financiers consolidés**  
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016**  
**Présentés en dollars canadiens**

---



Le 7 mars 2018

## RESPONSABILITÉ DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Minière Osisko inc. (« Osisko » ou la « Société ») ci-joints ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). La direction est responsable de s'assurer que les présents états financiers consolidés, lesquels comprennent des montants basés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et données opérationnelles contenues dans le rapport financier annuel et reflètent les opérations et la situation financière d'Osisko.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion d'Osisko, y compris la responsabilité de l'existence de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés afin de s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et divulguée à l'externe est complète et fiable dans tous ses aspects significatifs.

En outre, la direction est responsable de mettre en place et de maintenir un système adéquat de contrôle interne en matière de présentation de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code d'éthique, lequel est transmis à tous les niveaux de l'entreprise et requiert des normes supérieures de comportement de tous les employés lors de leurs activités dans la Société. De tels systèmes sont conçus pour raisonnablement garantir que l'information financière est pertinente, fiable et précise et que les actifs d'Osisko sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Un comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Le comité d'audit rencontre la direction pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Le comité d'audit examine également le rapport de gestion d'Osisko pour s'assurer que l'information financière présentée est conforme à celle exposée dans les états financiers consolidés. Le comité d'audit soumet ses conclusions à l'examen du conseil d'administration en vue de l'approbation des états financiers consolidés qui seront présentés aux actionnaires.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires d'Osisko conformément aux normes financières en vigueur ainsi qu'aux lois et aux règlements applicables et de maintenir des normes de conduite appropriées dans le cadre de ses activités.

(Signé) « John Burzynski »

---

Président et chef de la direction

(Signé) « Blair Zaritsky »

---

Chef des finances







## Table des matières

---

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE ET DE LA PERTE GLOBALE.....	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS EN CAPITAUX PROPRES .....	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	8
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	10
1) Périmètre comptable.....	10
2) Base de préparation.....	10
3) Principales conventions comptables.....	11
4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures.....	19
5) Acquisition de Corporation minière NioGold .....	20
6) Dépôt pour remise en état .....	21
7) Taxes de vente à recevoir.....	22
8) Titres négociables.....	22
9) Placement à long terme .....	22
10) Dépenses des activités poursuivies.....	22
11) Placements dans des entreprises associées.....	23
12) Immobilisations corporelles.....	26
13) Actifs d'exploration et d'évaluation.....	26
14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations .....	31
15) Capital et autres composantes des capitaux propres.....	32
16) Transactions entre parties apparentées .....	40
17) Facteurs de risques du capital.....	41
18) Instruments financiers.....	41
19) Impôt sur le résultat .....	43
20) Engagements.....	45
21) Évènements subséquents.....	46



## États consolidés de la situation financière

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

<i>Au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 504 \$	81 271 \$
Autres comptes débiteurs	573	707
Paiements anticipés et charges payées d'avance	669	216
Taxes et impôts à recevoir (note 7)	20 486	4 076
Titres négociables (note 8)	22 076	15 020
<b>Actifs courants</b>	<b>155 308</b>	<b>101 290</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Dépôt pour remise en état (note 6)	973	968
Placement à long terme (note 9)	180	180
Placements dans des entreprises associées (note 11)	56 438	37 290
Immobilisations corporelles (note 12)	6 570	980
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	261 920	144 585
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>326 081</b>	<b>184 003</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>481 389 \$</b>	<b>285 293 \$</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Comptes créditeurs et frais courus	21 084 \$	7 152 \$
<b>Total des passifs courants</b>	<b>21 084</b>	<b>7 152</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Passif lié à la prime sur les actions accréditives (note 15(a))	11 566	4 818
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	2 892	839
Passif d'impôt différé (note 19)	17 422	-
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>31 880</b>	<b>5 657</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>52 964</b>	<b>12 809</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 15(a))	456 231	303 100
Surplus d'apport (note 15(d))	28 761	13 420
Bons de souscription (note 15(e))	17 204	11 091
Cumul des autres éléments du résultat global	-	608
Déficit accumulé	(73 771)	(55 735)
<b>Total des capitaux propres attribués aux actionnaires de la Société</b>	<b>428 425</b>	<b>272 484</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>481 389 \$</b>	<b>285 293 \$</b>

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### Engagements (note 20)

### Événements subséquents (note 21)

Au nom du conseil d'administration :

(Signé) « Keith McKay »

Keith McKay, administrateur

(Signé) « Sean Roosen »

Sean Roosen, président du conseil



## États consolidés de la perte et de la perte globale

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
<b>Dépenses</b>		
Rémunération (note 10)	20 486 \$	10 497 \$
Frais administratifs et généraux (note 10)	5 935	3 456
Exploration générale	67	248
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	2 662	33
Produit lié à la prime sur les actions accréditatives (note 15(a))	(25 991)	(6 613)
Gain sur titres négociables (note 8)	(649)	(4 882)
Dépréciation d'un placement à long terme (note 9)	-	120
Perte latente à la vente d'équipement (note 12)	-	349
Gain à la vente d'un placement dans une entreprise associée (note 11)	-	(583)
(Gain)/perte de change (note 10)	(638)	101
Autres produits	(330)	(390)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>1 542</b>	<b>2 336</b>
Produits financiers (note 10)	(1 507)	(667)
Charges financières	166	138
<b>Produits financiers nets</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(529)</b>
Quote-part (du résultat)/de la perte d'entreprises associées (note 11)	(608)	1 832
<b>(Résultat)/perte avant impôt</b>	<b>(407)</b>	<b>3 639</b>
<b>Charge d'impôt sur le résultat différé (note 19)</b>	<b>18 443</b>	<b>1 587</b>
<b>Perte</b>	<b>18 036</b>	<b>5 226</b>
<b>Autres éléments de la perte globale</b>		
Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement au résultat net : conversion des monnaies étrangères	-	41 \$
<b>Perte globale</b>	<b>-</b>	<b>41</b>
<b>Total de la perte globale</b>	<b>18 036 \$</b>	<b>5 267 \$</b>
<b>Perte par action de base et diluée (note 15(b))</b>	<b>0,10 \$</b>	<b>0,04 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (note 15(b))</b>	<b>188 055 245</b>	<b>123 584 673</b>

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## États consolidés des variations en capitaux propres

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

*Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société*

	Nombre d'actions	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit et déficit accumulé	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>58 694 202</b>	<b>150 989</b>	<b>\$ 6 787</b>	<b>\$ 5 759</b>	<b>\$ 649</b>	<b>\$ (50 509)</b>	<b>\$ 113 675</b>
Perte pour l'exercice	-	-	-	-	-	(5 226)	(5 226)
Ajustement lié à la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	(41)	-	(41)
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	-	-	-	6 907	-	-	6 907
Émission d'options d'achat d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5)	-	-	-	1 015	-	-	1 015
Émission de bons de souscriptions à l'acquisition de NioGold (note 5)	-	-	474	-	-	-	474
Émission d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5)	54 544 247	58 908	-	-	-	-	58 908
Émission d'actions à l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 15(a))	729 600	1 019	-	-	-	-	1 019
Émission d'actions à la conversion de reçus de souscription (note 15(a))	10 521 700	4 362	-	-	-	-	4 362
Émission de bons de souscription à la conversion de reçus de souscription (note 15(a))	-	-	7 375	-	-	-	7 375
Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(a))	856 314	1 172	-	(579)	-	-	593
Émission d'actions à l'exercice de bons de souscription (note 15(a))	4 746 290	9 942	(3 227)	-	-	-	6 715
Émission d'actions – Matachewan (note 15(a))	50 000	54	-	-	-	-	54
Émission d'actions – entente d'option	1	-	-	-	-	-	-
Placement privé (note 15(a))	7 570 000	17 256	-	-	-	-	17 256
Émission d'actions dans le cadre du placement dans Barkerville (note 15(a))	8 097 166	16 958	-	-	-	-	16 958
Placement privé (note 15(a))	11 750 000	30 534	-	-	-	-	30 534
Placement privé (note 15(a))	4 431 136	10 319	-	-	-	-	10 319
Expiration de bons de souscription	-	-	(318)	318	-	-	-
Actif d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 587	-	-	-	-	1 587
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>161 990 656</b>	<b>303 100</b>	<b>\$ 11 091</b>	<b>\$ 13 420</b>	<b>\$ 608</b>	<b>\$ (55 735)</b>	<b>\$ 272 484</b>

*Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société*

	Nombre d'actions	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit et déficit accumulé	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>161 990 656</b>	<b>303 100</b>	<b>\$ 11 091</b>	<b>\$ 13 420</b>	<b>\$ 608</b>	<b>\$ (55 735)</b>	<b>\$ 272 484</b>
Perte pour l'exercice	-	-	-	-	-	(18 036)	(18 036)
Ajustement lié à la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	(608)	-	(608)
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	-	-	-	16 776	-	-	16 776
Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(a))	1 346 335	3 228	-	(1 435)	-	-	1 793
Émission d'actions à l'exercice de bons de souscription (note 15(a))	5 629 449	17 472	(3 520)	-	-	-	13 952
Placement privé (note 15(a))	5 450 000	18 846	-	-	-	-	18 846
Placement privé (note 15(a))	15 327 000	39 552	9 633	-	-	-	49 185
Placement privé (note 15(a))	700 000	3 189	-	-	-	-	3 189
Placement privé (note 15(a))	8 487 800	35 008	-	-	-	-	35 008
Placement privé (note 15(a))	8 334 450	32 919	-	-	-	-	32 919
Placement privé (note 15(a))	479 550	1 405	-	-	-	-	1 405
Actif d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 021	-	-	-	-	1 021
Émission d'actions à l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 15(a))	100 000	491	-	-	-	-	491
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>207 845 240</b>	<b>456 231</b>	<b>\$ 17 204</b>	<b>\$ 28 761</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ (73 771)</b>	<b>\$ 428 425</b>

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## États consolidés des flux de trésorerie

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation</b>		
Perte pour l'exercice	(18 036) \$	(5 226) \$
Ajustements pour :		
Gain sur les titres négociables (note 8)	(649)	(4 882)
Dépréciation d'un placement à long terme (note 9)	-	120
Quote-part (du résultat)/de la perte d'entreprises associées (note 11)	(608)	1 832
Gain à la vente d'un placement dans une entreprise associée (note 11)	-	(583)
Perte réalisée à la vente d'équipement (note 12)	-	349
Amortissement passé en charge	83	20
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	2 662	33
Désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	11	10
Intérêts sur le dépôt pour remise en état	(5)	-
Produit lié à la prime sur les actions accréditives (note 15(a))	(25 991)	(6 613)
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	14 141	5 289
Charge d'impôt sur le résultat différé (note 19)	18 443	1 587
Ajustement lié à la conversion des monnaies étrangères	(608)	-
Revenu d'intérêts	(1 502)	(665)
	(12 059)	(8 729)
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Variation des autres comptes débiteurs	134	(681)
Variation des paiements anticipés et des charges payées d'avance	(453)	21
Variation des comptes créditeurs et des frais courus	2 030	416
Variation des taxes et impôts à recevoir	(6 983)	(2 733)
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation</b>	<b>(17 331)</b>	<b>(11 706)</b>
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>		
Intérêt reçu	1 502	665
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets utilisés dans le cadre d'acquisitions (note 5)	-	(560)
Acquisition de titres négociables (note 8)	(31 511)	(13 300)
Produit à la cession de titres négociables (note 8)	26 203	13 390
Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Beaufield (note 11)	(4 951)	-
Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Barkerville (note 11)	(13 589)	(22 042)
Acquisition d'un placement en capitaux propres additionnel dans Kilo Goldmines Ltd (note 11)	-	(700)
Produit de la cession du placement en capitaux propres dans Kilo Goldmines Ltd (note 11)	-	121
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(6 288)	(830)
Produit à la cession d'immobilisations corporelles (note 12)	-	400
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	(112 838)	(31 646)
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement</b>	<b>(141 472)</b>	<b>(54 502)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Trésorerie nette reçue des placements privés (note 15)	173 291	67 448
Trésorerie reçue de l'émission de reçus de souscription (note 15)	-	11 737
Trésorerie reçue du droit de premier financement de Redevances Aurifères Osisko (notes 15 et 16)	-	5 000
Trésorerie reçue de l'exercice de bons de souscription (note 15(e))	13 952	6 715
Trésorerie reçue de l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(d))	1 793	593
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>189 036</b>	<b>91 493</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>30 233</b>	<b>25 285</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice</b>	<b>81 271</b>	<b>55 986</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice</b>	<b>111 504</b> \$	<b>81 271</b> \$
<b>Revenu d'intérêts reçu</b>	<b>1 507</b> \$	<b>665</b> \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 1) Périmètre comptable

Minière Osisko inc. (« **Osisko** » ou la « **Société** »), une entreprise canadienne, a été constituée en société le 26 février 2010 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 avenue University, bureau 1440, Toronto, Ontario, Canada. Les états financiers consolidés de la Société en date du 31 décembre 2017 comprennent la Société et ses filiales, Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc. Corporation minière NioGold, O3 Investments Inc. et O3 Markets Inc. (collectivement le « groupe » et individuellement des « entités du groupe »). La Société se concentre principalement sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de métaux précieux au Canada.

Les affaires relatives à l'acquisition, l'exploration et au développement de gîtes de métaux précieux comportent un degré élevé de risques. Osisko, dont les projets sont à l'étape de l'exploration, est assujettie à des risques et à des défis comparables à ceux de sociétés similaires. Au nombre des risques figurent notamment les difficultés de se procurer un financement adéquat; les risques inhérents à l'industrie minière dans les domaines de l'exploration, du développement et de l'exploitation; les modifications aux politiques et aux règlements des gouvernements; la capacité d'obtenir les permis environnementaux requis; les défis de rentabiliser la production dans le futur ou, autrement, la capacité d'Osisko de disposer avantageusement de ses participations; la volatilité du prix des matières premières et la situation économique en général; tout ce qui comprend une part d'incertitude. Rien ne garantit le succès dans le futur des initiatives d'Osisko en matière de financement. La valeur sous-jacente des propriétés minérales est dépendante de l'existence de réserves minérales économiquement récupérables et est assujettie, entre autres, aux risques et aux défis énoncés ci-dessus. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des propriétés minérales soit l'objet d'une radiation importante et que l'exploration soit différée.

#### 2) Base de préparation

##### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») et à leur interprétation, telles qu'elles sont approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »).

Le conseil d'administration de la Société a autorisé l'émission des présents états financiers consolidés le 7 mars 2018.

##### b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle d'Osisko.

##### c) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif ainsi qu'à titre de produits et de dépenses.

Les estimations et les hypothèses associées reposent sur l'expérience antérieure et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses associées sont révisées par la direction sur une base continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée, si la révision en question n'influe que cet exercice, ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision influe tant l'exercice en cours que les exercices à venir.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 2) Base de préparation (suite)

##### c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

###### *i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables*

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

###### *Impôts :*

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation, y compris les jugements portant sur l'utilisation de fonds accreditifs. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

###### *Détermination de l'influence notable lors de placements en actions :*

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil, et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. L'avis de la direction au 31 décembre 2017 était que chaque placement détenu ne répondait pas aux critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, le placement avait été enregistré à la juste valeur par le biais du résultat net. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Kilo Goldmines Ltd, sur Barkerville Gold Mines Ltd et sur Ressources Beaufield Inc. et a donc commencé à comptabiliser ces placements sous la forme de participations dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. En novembre 2016, le placement dans Kilo Goldmines Ltd a été réduit et a donc cessé d'être comptabilisé comme une participation dans une entreprise associée.

###### *Dépréciation de placements dans des entreprises associées :*

La Société applique la norme IAS 39 pour évaluer s'il existe des indications de dépréciation qui pourraient mener à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ses placements nets dans des entreprises associées. Cette détermination requiert un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait une perte de valeur. Pour porter ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres choses, la durée et la mesure à laquelle la juste valeur du placement est inférieure à son coût, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entreprise en question, incluant des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entreprise et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

###### *ii) Estimations et hypothèses comptables importantes*

Les secteurs pour lesquels la direction doit recourir à d'importantes estimations et hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

###### *Dépréciation d'actifs non financiers :*

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 2) Base de préparation (suite)

##### c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

###### ii) Estimations et hypothèses comptables importantes (suite)

#### Juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription :

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur d'une rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction actuels encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu** : la Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions et des bons de souscription.
- **Volatilité** : la Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'action et des divers bons de souscription est calculée.
- **Taux d'intérêt sans risque** : la Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

#### 3) Principales conventions comptables

Les conventions comptables établies ci-dessous sont conformes aux IFRS et ont été appliquées de façon constante sur les exercices 2016 et 2017 des présents états financiers consolidés.

##### a) Base de consolidation

Les états financiers d'Osisko consolident les résultats de la Société et de ses filiales en propriété exclusive : Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc., Corporation minière NioGold, O3 Investments Inc. et O3 Markets Inc. Une filiale est une entité contrôlée par la Société.

Un contrôle est en vigueur lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité émettrice. Les comptes des filiales sont consolidés à la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les transactions, les soldes ainsi que les pertes et gains latents intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### b) Monnaies étrangères

###### i) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des entités de la Société en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction ou un taux de change moyen approprié. Généralement, les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans les états de la perte.

###### ii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chaque entité consolidée de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date des états de la situation financière; les produits et dépenses sont convertis au taux moyen de l'année appropriée. Les opérations sur capitaux propres sont converties en utilisant le taux de change le jour de l'opération et toutes les modifications résultantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que gain ou perte de change cumulé.

##### c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont mesurés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur, plus, dans le cas d'instruments financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables. L'évaluation des actifs financiers dans les années subséquentes dépendra du classement de l'instrument financier dans l'une des quatre catégories suivantes : juste valeur par le biais du résultat net; détenu jusqu'à échéance; disponible à la vente; prêts et créances. La classification est établie lors de la comptabilisation initiale, en fonction de la nature et de l'objectif de l'actif financier. L'évaluation des passifs financiers après la comptabilisation initiale dépend de leur classification, à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Aux 31 décembre 2016 et 2017, aucun actif n'était considéré comme détenu jusqu'à échéance ou disponible à la vente.

###### i) Juste valeur par le biais du résultat net

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et elle les évalue au coût, lequel équivaut approximativement à la juste valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les montants déposés à des banques et les autres placements très liquides temporaires dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les montants déposés à des banques ayant une échéance supérieure à douze mois sont classés dans les actifs non courants. Les titres négociables sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués aux prix cotés sur les marchés actifs où ils sont négociés.

###### ii) Prêts et créances

Les créances clients, les prêts et les autres comptes débiteurs assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme prêts et créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la valeur de la transaction, puis comptabilisés au coût amorti, moins la perte de valeur. La perte de valeur des créances s'appuie sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice. Les créances irrécouvrables sont radiées durant l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt réel, à l'exception des créances à court terme lorsque la comptabilisation de l'intérêt est négligeable. La Société a classé les autres créances et prêts en cours en tant que prêts et créances.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### c) Instruments financiers (suite)

###### iii) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour l'existence d'indicateurs de dépréciation à chaque fin d'exercice de présentation de l'information. Les actifs financiers sont dévalués s'il existe une preuve objective qu'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier ont eu un effet sur l'estimation des flux de trésorerie futurs du placement.

Les critères utilisés par la Société pour établir objectivement l'existence d'une moins-value comprennent :

- difficultés financières importantes pour l'émetteur ou la contrepartie;
- non-paiement ou défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou
- probabilité que le débiteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt réel d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, excluant les autres comptes débiteurs, est directement réduite par la moins-value. La valeur comptable des autres comptes débiteurs est réduite par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance est considérée comme non recouvrable, elle est radiée et déduite du compte de correction de valeur. La récupération subséquente de montants radiés antérieurement est créditée au compte de correction de valeur. Tout changement de valeur comptable du compte de correction de valeur est comptabilisé au résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si, au cours d'une année ultérieure, le montant de la moins-value diminue et que cette diminution est reliée à un événement survenu après sa comptabilisation, la moins-value comptabilisée antérieurement est reprise par le biais du compte du résultat net.

À la date de reprise de la moins-value, la valeur comptable de l'actif financier ne peut excéder son coût amorti si une dépréciation est constatée. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier expirent ou lorsque la Société a transféré l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété à une autre entité.

Pour les placements de la Société dans une entité privée pour lesquels il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

##### d) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts d'exploration et d'évaluation, y compris le coût d'achat des permis, sont capitalisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation par projet, jusqu'à ce que la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet aient été établies.

Les coûts capitalisés comprennent les coûts directement reliés aux activités d'exploration et d'évaluation dans le secteur d'intérêt. Les frais administratifs et généraux sont attribués uniquement à l'actif dans la mesure où ces coûts peuvent être directement liés aux activités opérationnelles dans le secteur d'intérêt pertinent. Lorsqu'un permis ou une propriété est abandonné, les coûts reliés sont comptabilisés immédiatement au résultat net. Les coûts engagés avant que l'entité consolidée obtienne les droits d'explorer légalement dans un secteur sont comptabilisés à l'état de la perte.

Les conventions de non-participation sont comptabilisées comme des accords d'amodiation. La Société, étant l'amodiateur, n'enregistre aucune des dépenses faites en son nom par le titulaire d'option et ne comptabilise aucun gain ou perte sur la convention de non-participation, mais comptabilise plutôt de nouveau tous les coûts capitalisés antérieurement reliés à la participation totale en fonction de la participation partielle conservée. Toute contrepartie en espèces reçue est portée en

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### d) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

diminution des coûts capitalisés antérieurement relativement à la participation totale, et l'excédent sera comptabilisé par la Société comme un gain à la cession.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation : i) si le droit d'explorer de l'entité dans un secteur spécifique a expiré au cours de la période ou vient à échéance dans un avenir rapproché; ii) si d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation de ressources minérales dans le secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; iii) s'il y a suffisamment de données pour établir la faisabilité technique et la viabilité commerciale; et iv) lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable (voir Dépréciation d'actifs non financiers).

La faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'exploitation de ressources minérales peuvent être établies lorsque des réserves prouvées existent, lorsque les droits de propriété sont en vigueur et qu'il est probable que les coûts soient récupérés grâce au développement et à l'exploitation du secteur ou par la vente de la propriété. Une fois que les réserves prouvées sont déterminées, les actifs d'exploration et d'évaluation incorporels comprenant ces réserves seront premièrement évalués pour dépréciation, puis reclassés des actifs d'exploration et d'évaluation à une catégorie distincte des actifs corporels. Les dépenses réputées infructueuses sont comptabilisées immédiatement au résultat net.

##### e) Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût diminué de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte au cours de l'année où ils sont engagés.

Les principales catégories d'équipement font l'objet d'un amortissement dégressif ou linéaire comme suit :

Équipement de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement d'exploration	20 %
Automobiles	30 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

La Société attribue le montant initialement comptabilisé pour un élément d'équipement en ses parties significatives et amortit séparément chaque partie. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de l'actif sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'équipement sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes à l'état de la perte.

##### f) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Société est évaluée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de la vente. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés seront actualisés à leur valeur actuelle à partir d'un taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### f) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées au résultat net. Les moins-values comptabilisées aux exercices précédents sont évaluées à la fin de chaque exercice, s'il existe des indications que les pertes ont diminué ou n'existent plus. Une moins-value est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une moins-value n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant tel qu'il serait apparu, après amortissement, si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

##### g) Passifs financiers et capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés en tant que passifs financiers ou capitaux propres selon la nature de l'accord contractuel. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, après déduction des frais directs d'émission. Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

##### h) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur, après déduction des frais de transaction, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un taux réel.

La méthode des intérêts réels est une méthode d'estimation du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêt avec l'année correspondante. Le taux d'intérêt réel correspond au taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur moins d'une année, de manière à obtenir la valeur comptable nette, à la constatation initiale. La Société considère les comptes créditeurs et frais courus comme des passifs financiers.

##### i) Décomptabilisation de passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou ont expiré.

##### j) Charge d'impôts courants et différés

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts courants et la charge d'impôts différés. Les charges d'impôts différés et courants sont comptabilisées au résultat net, sauf si elles concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui ont été comptabilisés directement aux capitaux propres ou aux autres éléments du résultat global.

Les impôts miniers représentent des impôts perçus par les provinces canadiennes sur les opérations minières et sont classés comme des impôts sur le résultat puisqu'ils sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

L'impôt courant est le montant prévu des impôts à payer ou à recevoir sur les revenus imposables de l'année, en utilisant le taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement d'impôt exigible des années antérieures.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### j) Charge d'impôts courants et différés (suite)

L'impôt différé est comptabilisé pour des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les écarts temporaires suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé : la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice ou la perte comptable, ni sur le bénéfice ou la perte fiscale et les écarts découlant de placements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour des écarts temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront applicables aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants, et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt courants sur la base du montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales, de crédits d'impôt et d'écarts temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

##### k) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

##### l) Transactions entre parties apparentées

Une partie apparentée est une personne ou une entité qui est reliée à la Société, qui exerce un contrôle sur la Société, seule ou avec des partenaires, qui exerce une influence notable sur la Société ou qui est un dirigeant clé de la Société.

Une entité s'apparente à la Société si l'entité et l'entité publiant les états financiers sont membres du même groupe (ce qui signifie que chaque société mère, chaque filiale et chaque filiale apparentée sont liées les unes aux autres).

Une transaction entre parties apparentées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties apparentées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non. Toutes transactions entre parties apparentées interviennent dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la juste valeur.

##### m) Perte par action de base et diluée

La Société présente les données du résultat par action (« RPA ») de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le profit ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les instruments dilutifs. Le nombre d'actions lié aux options, aux bons de souscription et aux actions avec restrictions est comptabilisé selon la méthode du rachat d'actions. Aux 31 décembre 2016 et 2017, la Société n'avait pas d'instruments dilutifs à l'égard des RPA.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### n) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés constitués d'actifs et de passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par l'entremise d'une opération de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée comme étant respectée uniquement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible pour vente immédiate dans sa condition actuelle, sous réserve uniquement des modalités usuelles et habituelles dans le cadre de ventes de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et que la vente est hautement probable.

La direction doit s'être engagée à vendre, et la vente devrait se qualifier à des fins comptables comme une vente réalisée dans un délai d'un an suivant la date de classification.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant moindre entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

##### o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'un déboursé sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions seront fixées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. La Société réalise des évaluations à chaque date de clôture pour reconnaître les obligations potentielles.

##### p) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent le revenu en intérêts sur les placements. Le revenu en intérêts est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il est acquis. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les moins-values comptabilisées pour des actifs financiers. Les gains et pertes de change sont comptabilisés sur une base nette.

##### q) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée pour les coûts prévus de remise en état des propriétés minérales où la Société est légalement ou contractuellement responsable de ces coûts. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre la remédiation et la remise en état du site relativement à l'exploration des propriétés minérales. La Société comptabilise les coûts prévus de remise en état lorsqu'une perturbation de l'environnement survient, mais uniquement si une estimation raisonnable est possible.

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comptabilisée est estimée sur les coûts ajustés en fonction des risques nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, déduction faite d'un taux d'actualisation avant impôts conforme au calendrier des flux de trésorerie prévus. Des variations des flux de trésorerie non actualisés prévus et des taux d'actualisation hors risque prévus qui sont utilisés pour calculer la valeur actualisée de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont compensés par l'actif comptabilisé antérieurement pour les coûts de remise en état pour une propriété particulière. Les dépenses de remise en état réellement encourues réduisent la valeur comptable de la provision pour remise en état.

##### r) Actions accréditatives

Les déductions de dépenses d'exploration pour fins fiscales liées aux activités d'exploration financées en vertu de conventions d'émission d'actions accréditatives sont renoncées en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales canadiennes. À l'émission, la Société divise l'action accréditative : i) en une prime liée aux actions accréditatives, égale à la

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 3) Principales conventions comptables (suite)

##### r) Actions accréditatives (suite)

différence entre le cours du marché des actions ordinaires de la Société et le prix d'émission de l'action accréditive; et ii) en un capital-actions. Lorsque les dépenses sont engagées, la Société comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de réduction d'impôt renoncée en faveur des investisseurs. La prime est comptabilisée en tant qu'autres produits et l'impôt différé y afférent est comptabilisé comme une provision fiscale.

Les produits reçus de l'émission d'actions accréditatives doivent être dépensés en exploration de ressources sur une propriété canadienne à l'intérieur d'une période de deux ans.

##### s) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options d'achat octroyées à des employés est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Un individu est considéré un employé si cet individu est un employé au sens légal ou fiscal (employé direct) ou s'il fournit des services similaires à ceux d'un employé direct, y compris les administrateurs de la Société.

La juste valeur est mesurée à la date de l'octroi et comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat. La juste valeur des options est estimée en utilisant un modèle d'évaluation des options approprié, en tenant compte des modalités d'octroi des options d'achat. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé comme une dépense est ajusté pour traduire le nombre actuel d'options d'achat qui devraient être acquises, en se basant sur une estimation du taux d'extinction.

Les options d'achat annulées sont comptabilisées comme une accélération de l'échéancier d'acquisition et le montant qui aurait été comptabilisé pour services reçus au cours de la période d'acquisition est immédiatement comptabilisé.

##### t) Placement dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle. Les résultats financiers des placements de la Société dans des entreprises associées sont inclus dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part de la Société des profits ou des pertes est comptabilisée à l'état de la perte, tandis que sa quote-part des autres éléments de la perte ou de la perte globale d'entreprises associées est comptabilisée dans les autres éléments de la perte globale.

Les gains latents découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction ne montre des indications d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution découlant de changements dans la participation dans des entreprises associées sont comptabilisés à l'état de la perte.

La Société évalue, à la fin de chaque période, s'il existe des indications objectives à l'effet que ses placements dans des entreprises associées ont subi une perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur récupérable estimative (soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité) et portée à l'état de la perte.

##### u) Crédits d'impôts remboursables à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation minière

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation minière admissibles engagées dans la province de Québec. Le crédit est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* sont obligatoires pour les années comptables se terminant après le 31 décembre 2016. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont été exclus du résumé ci-dessous.

##### a) Prises de position comptable futures

#### Norme internationale d'information financière 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les modifications à l'IFRS 2 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application de la norme IFRS 2 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

#### Norme internationale d'information financière 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué la nouvelle norme et anticipe que son adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière ni sur les informations à présenter.

#### Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39.

Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société a évalué la nouvelle norme et anticipe que son adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats d'exploitation, sur sa situation financière ni sur les informations à présenter.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures (suite)

##### a) Prises de position comptable futures (suite)

##### Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société a commencé à évaluer l'incidence que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés intermédiaires résumés. La Société s'affaire présentement à compiler une liste de tous les contrats de location en vigueur et d'évaluer toute incidence importante que la norme pourrait avoir sur ses activités courantes.

##### b) Nouvelles normes comptables publiées et en vigueur

##### IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » (« IAS 7 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 7 en vertu desquelles les entités devront dorénavant fournir des renseignements plus détaillés à propos des changements de leurs passifs financiers, y compris les changements se rapportant aux flux de trésorerie et les changements hors caisse. Les modifications à la norme IAS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'application de la norme IAS 7 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

##### IAS 12, « Impôts sur le résultat » (« IAS 12 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 12, qui clarifient les directives sur la comptabilisation des actifs d'impôts différés se rapportant aux pertes latentes découlant d'instruments de dette qui sont évalués à la juste valeur. Les modifications à la norme IAS 12 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Société n'évalue aucun de ses instruments de dette à la juste valeur à l'heure actuelle. Par conséquent, l'application de la norme IAS 12 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

#### 5) Acquisition de Corporation minière NioGold

Le 11 mars 2016, la Société a réalisé l'acquisition (la « convention d'arrangement ») de Corporation minière NioGold (« NioGold ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal.

Selon les modalités de la convention d'arrangement, Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de NioGold (les « actions de NioGold ») conformément à la section 5 de la partie 9 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée « *Business Corporations Act* ». En vertu de l'arrangement, chaque porteur d'actions de NioGold (chacun un « actionnaire de NioGold ») a reçu 0,4167 action ordinaire d'Osisko (« action ordinaire ») en contrepartie de chaque action de NioGold en sa possession.

Cette convention d'arrangement a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque NioGold ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs nets de NioGold a été comptabilisée à la juste valeur de la contrepartie versée de 62 042 000 \$.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 5) Acquisition de Corporation minière NioGold (suite)

<b>Contrepartie versée</b>		
Contrepartie en actions	58 908	\$
Coûts de transaction	1 645	
Options d'achat d'actions	1 015	
Bons de souscription	474	
	<b>62 042</b>	<b>\$</b>
<b>Actifs nets acquis</b>		
Liquidités	1 085	\$
Actif courant	450	
Immobilisations corporelles	47	
Actifs d'exploration et d'évaluation	61 629	
Passif courant	(1 169)	
<b>Total des actifs nets acquis</b>	<b>62 042</b>	<b>\$</b>

#### 6) Dépôt pour remise en état

Des dépôts pour remise en état sont détenus à titre de garantie pour le coût estimé de remise en état des terrains et des droits miniers non reconnus de la Société. Une fois la remise en état des propriétés terminée, les dépôts de garantie sont remis à la Société.

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépôts pour remise en état de la Société aux 31 décembre 2017 et 2016 :

<i>Au</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Lac Windfall (a)	570 \$	570 \$
Garrison (b)	244	241
Buffonta (b)	159	157
Total des dépôts pour remise en état	973 \$	968 \$

##### a) Lac Windfall

La Société a un montant de 570 000 \$ en dépôt pour remise en état au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec en tant que garantie financière pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement à la propriété Lac Windfall de la Société, laquelle faisait partie de l'acquisition d'Eagle Hill. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, une mise à jour du plan de réhabilitation a été réalisée pour le projet Windfall et, suivant l'acceptation de ce plan par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, il sera nécessaire d'augmenter le montant de la garantie financière.

##### b) Garrison et Buffonta

La Société a deux dépôts pour remise en état de 244 000 \$ et de 159 000 \$ au ministère du Développement du Nord et des Mines en tant que garanties financières pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement aux propriétés Garrison et Buffonta respectivement, lesquelles faisaient partie de l'acquisition de Northern Gold. Le taux d'intérêt de ces dépôts est de 0,3 %.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 7) Taxes et impôts à recevoir

Aux 31 décembre 2016 et 2017, les taxes et impôts à recevoir comprenaient des taxes de vente à recevoir et des crédits d'impôt remboursables à l'égard de dépenses d'exploration et d'évaluation minière. Les taxes de vente à recevoir comprenaient des taxes de vente harmonisées (« TVH »), des taxes sur les produits et services (« TPS »), des taxes de ventes au Québec (« TVQ ») et de l'impôt à recevoir des autorités fiscales canadiennes. Les crédits d'impôt remboursables se rapportent à des dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec.

#### 8) Titres négociables

La Société détient des actions et des bons de souscription dans diverses sociétés publiques du secteur minier. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ces actions et ces bons de souscription ont été évalués à la juste valeur, ce qui s'est soldé par une perte latente de 2 037 000 \$ (2016 – gain latent de 1 454 000 \$). La Société a vendu des actions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ce qui s'est soldé par un gain réalisé de 2 686 000 (2016 – 3 428 000 \$).

Les actions dans diverses sociétés publiques sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur en utilisant le prix coté sur les marchés au 31 décembre 2017; elles sont donc considérées de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les bons de souscription dans diverses sociétés publiques sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes à l'aide de données observables; ils sont donc considérés de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

<i>Au</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	<b>15 020 \$</b>	8 707 \$
Ajouts	<b>32 610</b>	16 590
Acquisitions	-	178
Transferts aux placements dans des entreprises associées (note 11)	-	(1 248)
Cessions	<b>(26 203)</b>	(14 089)
Gain réalisé	<b>2 686</b>	3 428
(Perte latente)/gain latent	<b>(2 037)</b>	1 454
Solde à la fin de l'exercice	<b>22 076 \$</b>	15 020 \$

#### 9) Placement à long terme

Au 31 décembre 2017, le placement était constitué de 3 000 000 actions de Northstar Gold Corporation (« Northstar »), acquises le 3 mars 2015, dans le cadre de la convention d'option conclue relativement à la propriété Miller. Les 3 000 000 actions ont été acquises à une valeur de 0,10 \$ par action ordinaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, Northstar a clôturé un financement à 0,06 \$ par action ordinaire, de telle sorte que la Société a comptabilisé une perte de valeur sur ce placement à long terme de 120 000 \$ (montant nul en 2016).

#### 10) Dépenses des activités poursuivies

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépenses des activités poursuivies de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 10) Dépenses des activités poursuivies (suite)

<i>Pour l'exercice terminé</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
<b>Charge de rémunération</b>		
Rémunération fondée sur les actions (note 15(d))	14 141 \$	5 289 \$
Salaires et avantages	6 345	5 208
Total des charges de rémunération	<b>20 486 \$</b>	<b>10 497 \$</b>
<b>Frais administratifs et généraux</b>		
Dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat	494 \$	636 \$
Services administratifs	252	376
Frais de déplacement	675	519
Honoraires professionnels	1 498	856
Frais de bureau	3 016	1 069
Total des frais administratifs et généraux	<b>5 935 \$</b>	<b>3 456 \$</b>
<b>Titres négociables</b>		
Gain réalisé en titres négociables (note 8)	(2 686) \$	(3 428) \$
Perte latente/(gain latent) en titres négociables (note 8)	2 037	(1 454)
Total du gain en titres négociables	<b>(649) \$</b>	<b>(4 882) \$</b>
<b>Taux de change</b>		
(Gain)/perte de change réalisé(e)	(638) \$	100 \$
Perte de change latente	-	1
Total de la (gain)/perte de change	<b>(638) \$</b>	<b>101 \$</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts	(1 507) \$	(665) \$
Autres produits financiers	-	(2)
Total des produits financiers	<b>(1 507) \$</b>	<b>(667) \$</b>

#### 11) Placements dans des entreprises associées

Le 8 mars 2016, Osisko a déposé une déclaration selon le système d'alerte relativement à ses actifs dans Kilo Goldmines Ltd (« Kilo »). La direction a établi qu'Osisko exerce une influence notable sur le processus décisionnel de Kilo et, de ce fait, a classé son placement dans Kilo selon la comptabilisation à la valeur de consolidation. Le 28 octobre 2016, Osisko a vendu les 21 868 000 actions ordinaires du capital social de Kilo qu'elle détenait en contrepartie de 1 457 867 actions ordinaires du capital social de Resolute Mining Ltd (« Resolute ») et a comptabilisé un gain de 583 000 \$ sur la vente d'un placement dans une entreprise associée.

Le 8 août 2016, Osisko a annoncé l'acquisition de 50 000 000 actions dans Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), ce qui représente une participation de 17 %, auprès de 2176423 Ontario Ltd en contrepartie de 20 000 000 \$ en espèces et de 8 097 166 actions ordinaires évaluées à 17 000 000 \$. Le 19 décembre 2016, Osisko a acquis 4 678 363 actions de plus dans Barkerville pour la somme de 2 000 000 \$ en espèces, conservant ainsi sa participation de 17 %. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, Osisko a acquis 16 546 908 actions de plus dans Barkerville pour la somme de 14 474 000 \$ et sa participation a diminué à 16 %. Compte tenu de l'ampleur de sa participation dans l'entreprise et de l'existence d'un administrateur commun, la direction a déterminé qu'Osisko exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Barkerville et par conséquent, utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ce placement.

Barkerville est une société de ressources minérales qui se consacre à l'exploration et au développement de ses propriétés aurifères situées dans le district minier de Cariboo, au centre de la Colombie-Britannique. Le siège social de Barkerville est situé au Canada et il s'agit d'une société ouverte dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX. Au 31 décembre 2017, le prix des actions de Barkerville était de 0,75 \$ par action, ce qui correspond à une valeur sur les marchés de 53 419 000 \$ pour le placement de la Société dans Barkerville.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 11) Placements dans des entreprises associées (suite)

La comptabilisation du placement dans Barkerville est basée sur les résultats au 30 septembre 2017, ajustés pour tenir compte des transactions importantes survenues entre le 30 septembre 2017 et le 31 décembre 2017.

Le tableau suivant résume les informations financières consolidées de Barkerville selon une quote-part de 100 %, en tenant compte des ajustements faits par la Société aux fins de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour les ajustements de la juste valeur et les différences de conventions comptables. Un rapprochement entre les informations financières résumées de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est aussi présenté.

<i>Au</i>	<b>31 décembre 2017</b>
Total des actifs courants	77 860 \$
Total des actifs non courants	270 920
Total des passifs courants	(15 709)
Total des passifs non courants	(18 381)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>314 690 \$</b>
<hr/>	
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2017</b>
Produits	-
Perte nette	1 852 \$

Le rapprochement entre les actifs nets de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est tel que suit :

<i>Au</i>	<b>31 décembre 2017</b>
Actifs nets de Barkerville	314 690 \$
Participation de Minière Osisko	16,43 %
Quote-part des actifs nets de Minière Osisko	51 698
<b>Valeur comptable du placement dans Barkerville</b>	<b>51 698</b>

Le 21 février 2017, Osisko a annoncé l'acquisition de 31 700 000 actions de Ressources Beaufield inc. (« Beaufield »), ce qui représente une participation de 16 %, par voie de placement privé négocié, en contrepartie de 3 170 000 \$. Suivant ce placement initial, Osisko a acquis 7 497 300 actions supplémentaires de Beaufield en contrepartie de 1 784 000 \$, portant sa participation à 19 %. Compte tenu de l'ampleur de sa participation dans le capital social de l'entreprise et du fait qu'un dirigeant de la Société siège au conseil d'administration de Beaufield, la direction a déterminé qu'Osisko exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Beaufield et par conséquent, utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ce placement.

Beaufield est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de métaux précieux et de métaux de base au Canada, plus particulièrement au Québec. Le siège social de Beaufield est situé au Canada et il s'agit d'une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX. Au 31 décembre 2017, le prix des actions de Beaufield était de 0,115 \$ par action, ce qui correspond à une valeur sur les marchés de 4 508 000 \$ pour le placement de la Société dans Beaufield.

La comptabilisation du placement dans Beaufield est basée sur les résultats au 30 novembre 2017, ajustés pour tenir compte de toutes les transactions importantes survenues entre le 30 novembre 2017 et le 31 décembre 2017.

Le tableau suivant résume les informations financières consolidées de Beaufield selon une quote-part de 100 %, en tenant compte des ajustements faits par la Société aux fins de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour les ajustements de la juste valeur et les différences de conventions comptables. Un rapprochement entre les informations financières résumées de Beaufield et la valeur comptable du placement de la Société est aussi présenté.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 11) Placements dans des entreprises associées (suite)

<i>Au</i>	31 décembre 2017
Total des actifs courants	5 730 \$
Total des actifs non courants	19 616
Total des passifs courants	(162)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>25 184 \$</b>
<hr/>	
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2017</b>
Produits	- \$
Perte nette	1 173 \$

Le rapprochement entre les actifs nets de Beaufield et la valeur comptable du placement de la Société est tel que suit :

<i>Au</i>	31 décembre 2017
Actifs nets de Beaufield	25 184 \$
Participation de Minière Osisko	18,82 %
Quote-part des actifs nets de Minière Osisko	4 740
Valeur comptable du placement dans Beaufield	4 740

Les placements de la Société relatifs à ses participations dans des entreprises associées aux 31 décembre 2016 et 2017 se détaillent comme suit :

<i>Au</i>	31 décembre 2017		
	Beaufield	Barkerville	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	37 290 \$	37 290 \$
Placements dans des entreprises associées en trésorerie	4 951	13 589	18 540
Quote-part (de la perte)/du gain pour l'exercice	(211)	819	608
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 740 \$</b>	<b>51 698 \$</b>	<b>56 438 \$</b>
<hr/>			
<i>Au</i>	31 décembre 2016		
	Kilo	Barkerville	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$	- \$
Transferts des titres négociables	1 248	-	1 248
Placements dans des entreprises associées en actions	-	17 000	17 000
Placements dans des entreprises associées en trésorerie	700	22 000	22 700
Vente d'un placement dans une entreprise associée en trésorerie	(121)	-	(121)
Vente d'un placement dans une entreprise associée par le biais d'un échange d'actions pour actions	(1 705)	-	(1 705)
Quote-part de la perte pour l'exercice	(122)	(1 710)	(1 832)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>37 290 \$</b>	<b>37 290 \$</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 12) Immobilisations corporelles

Le tableau suivant résume l'information concernant les immobilisations corporelles de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 :

31 décembre 2017										
Catégorie	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Ajouts	Acquisitions au cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiations/cessions	Solde de clôture	
Matériel informatique	261 \$	1 048 \$	- \$	- \$	1 309 \$	23 \$	198 \$	- \$	221 \$	1 088 \$
Équipement de bureau	19	188	-	-	207	3	20	-	23	184
Équipement d'exploration	737	4 941	-	-	5 678	66	456	-	522	5 156
Automobiles	78	111	-	-	189	23	24	-	47	142
	1 095 \$	6 288 \$	- \$	- \$	7 383 \$	115 \$	698 \$	- \$	813 \$	6 570 \$

31 décembre 2016										
Catégorie	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Ajouts	Acquisitions au cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiations/cessions	Solde de clôture	
Matériel informatique	57 \$	233 \$	13 \$	(42) \$	261 \$	31 \$	24 \$	(32) \$	23 \$	238 \$
Équipement de bureau	19	5	14	(19)	19	9	4	(10)	3	16
Équipement d'exploration	907	592	3	(765)	737	7	97	(38)	66	671
Automobiles	62	-	16	-	78	-	23	-	23	55
Améliorations locatives	8	-	-	(8)	-	5	1	(6)	-	-
	1 053 \$	830 \$	46 \$	(834) \$	1 095 \$	52 \$	149 \$	(86) \$	115 \$	980 \$

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation

	31 décembre 2016	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Radiations au cours de l'exercice	Cessions au cours de l'exercice	31 décembre 2017
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Urban Barry	3 849	-	5 698	-	-	9 547
Lac Windfall	56 199	-	94 573	-	-	150 772
Ogima - Faille Catharine	1 548	-	10	(1 458)	(100)	-
Garrcon – Garrison	14 098	-	11 846	-	-	25 944
Gold Pike – Garrison	47	-	101	-	-	148
Buffonta – Garrison	86	-	14	-	-	100
DeSantis	1 324	-	20	(944)	(400)	-
Black Dog (anciennement « Souart »)	1 527	-	807	-	-	2 334
Swayze	466	-	393	(260)	(599)	-
Marban – Bloc Marban	23 477	-	583	-	-	24 060
Malartic – Bloc Marban	37 809	-	77	-	-	37 886
Siscoe Est – Bloc Marban	2 518	-	4	-	-	2 522
Héva – Bloc Marban	815	-	9	-	-	824
Kan – Baie James	284	-	139	-	-	423
Éléonore – Baie James	274	-	258	-	-	532
Éléonore JV – Baie James	104	-	110	-	-	214
Autres – Baie James	160	-	1 928	-	-	2 088
Quévillon Osborne	-	-	4 526	-	-	4 526
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	144 585	-	121 096	(2 662)	(1 099)	261 920

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

	31 décembre 2015	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Radiations au cours de l'exercice	Cessions au cours de l'exercice	31 décembre 2016
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Urban Barry	472	-	3 377	-	-	3 849
Lac Windfall	39 103	-	17 096	-	-	56 199
Ogima - Faille Catharine	894	-	654	-	-	1 548
Garrcon – Garrison	9 582	-	4 516	-	-	14 098
Gold Pike – Garrison	-	-	47	-	-	47
Buffonta – Garrison	5	-	81	-	-	86
Northstar Miller - Faille Catharine	-	-	33	(33)	-	-
DeSantis	-	-	1 324	-	-	1 324
Black Dog (anciennement « Souart »)	-	-	1 527	-	-	1 527
Swayze	-	-	466	-	-	466
Marban – Bloc Marban	-	21 370	2 107	-	-	23 477
Malartic – Bloc Marban	-	37 097	712	-	-	37 809
Siscoe Est – Bloc Marban	-	2 487	31	-	-	2 518
Héva – Bloc Marban	-	675	140	-	-	815
Kan – Baie James	-	-	284	-	-	284
Éléonore – Baie James	-	-	274	-	-	274
Éléonore JV – Baie James	-	-	104	-	-	104
Autres – Baie James	-	-	160	-	-	160
<b>Total des actifs d'exploration et d'évaluation</b>	<b>50 056</b>	<b>61 629</b>	<b>32 933</b>	<b>(33)</b>	<b>-</b>	<b>144 585</b>

#### a) Propriété Urban-Barry

Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût des travaux de prospection, des travaux de suivi des levés de tills et du jalonnement de claims. Pour conserver la validité des claims, la Société devait dépenser 1 505 000 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement; ce montant avait été dépensé au 31 décembre 2017.

#### b) Propriété Lac Windfall

La Société a acquis la propriété Lac Windfall dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« Eagle Hill » ou « EAG ») laquelle a été clôturée le 25 août 2015. La propriété Lac Windfall est détenue à 100 % par la Société et est située dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances résiduelles sur le rendement net de fonderie (« NSR ») suivantes.

Localisation	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	2,5 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales	1 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$ (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)
Partie nord de la propriété	2 %	Rachat de 2 % NSR pour 1 000 000 \$ (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)
Au sud-est des ressources minérales	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 000 000 \$, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

##### b) Propriété Lac Windfall (suite)

En 2015, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Redevances Osisko ») a obtenu le droit d'acquérir une redevance de 1 % NSR sur toutes les propriétés détenues par la Société en date du 25 août 2015. Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option d'acquérir une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban-Barry détenues par la Société pour la somme de 5 000 000 \$, portant ainsi la redevance NSR totale détenue par Redevances Osisko sur la propriété Lac Windfall à 1,5 %, en tenant compte de la redevance de 0,5 % NSR acquise en 2015. La vente de la redevance a été comptabilisée en réduction de la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation.

##### c) Projet Ogima – Faille Catharine

Le 24 novembre 2017, la Société a clôturé une transaction avec CGM et Transition Metals Corp., en vertu de laquelle la Société a échangé sa participation dans le projet Ogima – Faille Catharine en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste valeur de 100 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration du projet Ogima – Faille Catharine dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 1 458 000 \$.

##### d) Propriétés Garrison

###### i) *Projet Garrcon*

La Société a acquis le projet Garrcon dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Garrcon est détenue à 100 % par la Société et est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Garrcon est assujéti à des redevances variant de 1 % à 2 % NSR. Sur certains claims miniers, le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims en question, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement.

###### ii) *Projet Jonpol*

La Société a acquis 100 % du projet Jonpol dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Jonpol est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada).

###### iii) *Projet Buffonta*

La Société a acquis 87,5-100 % du projet Buffonta dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Buffonta est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Buffonta est assujéti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

###### iv) *Projet Gold Pike*

La Société a acquis 40-60 % du projet Gold Pike dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Gold Pike est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Gold Pike comprend des claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujétiées à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être racheté pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

##### e) Propriété DeSantis

La Société a acquis la propriété DeSantis, située dans le canton d'Ogden, dans la division minière de Porcupine en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. en contrepartie d'actions ordinaires (note 15(a)). Le 24 novembre 2017, la Société a clôturé une transaction avec CGM et Transition Metals Corp., en vertu de laquelle la Société a échangé sa participation dans la propriété DeSantis en contrepartie d'actions ordinaires de CGM d'une juste valeur de 400 000 \$. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété DeSantis dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 944 000 \$.

##### f) Propriété Black Dog (anciennement « Souart »)

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. La Société a émis 500 000 actions ordinaires (note 15(a)) et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps pour la somme de 2 000 000 \$.

##### g) Propriété Swayze

La Société a acquis la propriété Swayze située dans la ceinture de roches vertes du même nom en Ontario le 2 août 2016. Les claims ont été acquis en contrepartie d'un paiement initial de 250 000 \$. Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé la vente de la propriété avec GFG Resources Inc., dans le cadre de laquelle la Société a vendu sa participation dans la propriété Swayze en contrepartie de 1 110 494 actions ordinaires de GFG Resources, ce qui représente un prix de vente implicite de 599 000 \$ basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions visées à la date de clôture. En raison de cet événement déclencheur, la Société a déterminé que la valeur comptable des actifs d'exploration de la propriété Swayze dépassait leur valeur recouvrable et a donc comptabilisé une perte de valeur de 260 000 \$.

##### h) Propriétés du Bloc Marban

###### i) Projet Marban

La Société a acquis le projet Marban dans le cadre de l'acquisition de NioGold (note 5). Le projet Marban est détenu à 100 % et est le résultat de l'amalgamation des anciens claims Marban, First Canadian, Norlartic et Gold Hawk. Les propriétés du Bloc Marban sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. La propriété compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

###### ii) Projet Malartic

La Société a acquis le projet Malartic dans le cadre de l'acquisition de NioGold (note 5). Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1 500 000 \$. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société mais cette dernière peut racheter la participation résiduelle de 15 % pour la somme de 25 000 \$.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

##### h) Propriétés du Bloc Marban (suite)

###### iii) *Projet Siscoe Est*

La Société a acquis la propriété Siscoe Est dans le cadre de l'acquisition de NioGold (note 5). NioGold détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR. La moitié de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 2 750 000 \$.

###### iv) *Projet Héva*

La Société a acquis la propriété Héva dans le cadre de l'acquisition de NioGold (note 5). Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 200 000 \$.

##### i) Propriétés à la Baie James

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la finalisation d'une transaction d'option avec Redevances Osisko. Selon les termes de l'entente d'option, la Société peut acquérir 100 % de la participation dans 28 propriétés d'exploration détenus par Redevances Osisko, situées dans les régions de la Baie James (Québec) et de la Fosse du Labrador (les « propriétés à la Baie James ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur une période de sept ans; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. Redevances Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés à la Baie James.

De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions. Le 16 février 2017, Osisko et Redevances Osisko ont modifié et reconduit l'entente d'option initiale, de telle sorte que le projet Kan a été scindé pour faire l'objet d'une entente d'option distincte (l'« entente Kan »). Selon les termes de l'entente Kan, Osisko devra engager 6 millions de dollars sur la période de validité de l'entente, soit sept ans; la Société aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. L'engagement total sur les autres propriétés a été réduit du même montant et des conditions s'appliquant à l'entente Kan. En vertu de l'entente Kan, Osisko était tenue d'engager 4 062 000 \$ en dépenses d'exploration sur toutes les propriétés d'ici le 31 décembre 2017. L'entente Kan a à nouveau été modifiée le 15 décembre 2017 pour stipuler que le montant de 4 062 000 \$ devait être engagé avant le 31 décembre 2018.

##### i) *Projet Kan*

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador, au Québec, Canada. Le projet Kan est assujetti à une redevance de 2 % NSR. Le 27 mars 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration sur la propriété. En vertu de l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 millions de dollars pour les premières deux années.

Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

##### i) Propriétés à la Baie James (suite)

##### ii) Projet Éléonore

Le projet Éléonore est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec, Canada.

##### iii) Projet Éléonore-JV

Le projet Éléonore-JV est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec, Canada. Il est détenu à près de 50 % par Exploration Midland inc. La propriété est assujettie à deux redevances de 0,5 % NSR.

##### j) Projet Quévillon Osborne

Le 27 avril 2017, la Société a acquis un portefeuille de propriétés en contrepartie d'un versement de 1 000 000 \$ et de l'émission de 100 000 actions ordinaires. Le projet Quévillon Osborne est situé dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon au Québec, à l'ouest du gîte aurifère du Lac Windfall.

#### 14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est estimée en fonction du plan de réhabilitation et de remise en état du site de la Société et du calendrier prévu des coûts exigibles dans les années à venir. Le montant non actualisé total des flux de trésorerie nécessaires au règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est d'approximativement 3 707 000 \$. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, une mise à jour du plan de réhabilitation a été réalisée pour le projet Windfall et par conséquent, une variation de l'estimation de 2 042 000 \$ a été comptabilisée à l'égard de la propriété Windfall. L'augmentation de l'estimation est attribuable à l'avancement de la rampe d'exploration souterraine de la Société.

Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société :

	<b>Montant</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>873 \$</b>
Désactualisation	10
Changement aux estimations	(44)
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>839 \$</b>
Désactualisation	11
Changement aux estimations	2 042
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>2 892 \$</b>

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour estimer la provision de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	<b>2017</b>
Valeur non actualisée totale des paiements	<b>3 707 \$</b>
Taux d'actualisation moyen pondéré	<b>1,98 %</b>
Durée prévue moyenne pondérée	<b>12 ans</b>
Taux d'inflation	<b>2,00 %</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(Les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres

##### a) Capital-actions – autorisé

	Nombre d'actions ordinaires	Montant
Solde au 1 janvier 2016	58 694 202	150 989 \$
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription	4 746 290	9 942
Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat	856 314	1 172
Émission d'actions à l'acquisition de la propriété Souart	500 000	525
Émission d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5)	54 544 247	58 908
Conversion des reçus de souscription (net des coûts de transaction de 889 000 \$)	10 521 700	4 362
Émission d'actions – Matachewan (net des coûts de transaction de 6 000 \$)	50 000	54
Émission d'actions à l'acquisition de la propriété DeSantis	229 600	494
Placement privé (net des coûts de transaction de 1 518 000 \$)	7 570 000	17 256
Émission d'actions lors du placement dans Barkerville (net des coûts de transaction de 42 000 \$) (note 11)	8 097 166	16 958
Placement privé (net des coûts de transaction de 1 778 000 \$)	11 750 000	30 534
Émission d'actions dans le cadre de l'entente avec Redevances aurifères Osisko	1	-
Placement privé (net des coûts de transaction de 537 000 \$)	4 431 136	10 319
Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 587
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>161 990 656</b>	<b>303 100 \$</b>
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription	5 629 449	17 472
Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat	1 346 335	3 228
Placement privé (net des coûts de transaction de 992 000 \$)	5 450 000	18 846
Placement privé (net des coûts de transaction de 2 927 000 \$)	15 327 000	39 552
Placement privé (net des coûts de transaction de 297 000 \$)	700 000	3 189
Émission d'actions à l'acquisition de la propriété Quévillon (net des coûts de transaction de 7 000 \$) (note 13)	100 000	491
Placement privé (net des coûts de transaction de 2 084 000 \$)	8 487 800	35 008
Placement privé (net des coûts de transaction de 2 086 000 \$)	8 334 450	32 919
Placement privé (net des coûts de transaction de 192 000 \$)	479 550	1 405
Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 021
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>207 845 240</b>	<b>456 231 \$</b>

Le capital autorisé d'Osisko consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire de la Société confère à son porteur un droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutes les actions sont de rang égal quant aux avoirs résiduels de la Société.

Le 8 mars 2016, la Société a acquis la propriété Black Dog (anciennement « Souart ») en contrepartie d'un paiement en espèce de 200 000 \$ et l'émission de 500 000 actions ordinaires (note 13).

Le 11 mars 2016, la Société a acquis NioGold (note 5). En contrepartie de l'acquisition de NioGold, la Société a émis 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold détenue, pour un total de 54 544 247 actions ordinaires.

Le 3 février 2016, la Société a conclu un placement de reçus de souscription en vertu duquel elle a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription à un prix de 1,20 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 12 626 000 \$. Les frais de transaction se sont établis à 889 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture. Dans le cadre de la réalisation de la convention d'arrangement le 11 mars 2017, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 3 février 2019, à un prix d'exercice de 1,44 \$. La juste valeur des bons de souscription d'action ordinaire au moment de la conversion était de 7 375 000 \$ et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture.

Le 14 avril 2016, 50 000 actions ont été émises à la Première Nation Matachewan dans le cadre du protocole d'entente conclu le 21 mars 2017 entre la Première Nation Matachewan et Osisko.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres

##### a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le 3 juin 2016, la Société a acquis la propriété DeSantis en contrepartie de l'émission de 229 600 actions ordinaires.

Le 27 juillet 2016, la Société a clôturé un placement privé de 7 570 000 actions ordinaires de la Société à un prix moyen de 3,30 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'actions accréditatives, pour un produit brut global de 25 011 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime moyenne de 0,82 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme d'une valeur de 6 237 000 \$ avec une réduction subséquente au prorata du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 1 716 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (4 521 000 \$ en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 1 518 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 27 septembre 2016, la Société a clôturé un placement privé de 11 750 000 actions ordinaires au prix de 2,75 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 32 313 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 1 778 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 4 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option visant l'acquisition d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban-Barry de la Société pour la somme de 5 000 000 \$. Une action ordinaire a été émise à Redevances Osisko en contrepartie de l'avance.

Le 13 décembre 2016, la Société a clôturé un placement privé de 4 431 136 actions ordinaires de la Société au prix moyen de 3,15 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'actions accréditatives, pour un produit brut global de 13 958 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime moyenne de 0,70 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 3 102 000 \$, avec une réduction subséquente au prorata du passif comptabilisé comme produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 3 102 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (montant nul en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 537 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 4 751 059 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 6 715 000 \$ en contrepartie de l'émission de 4 746 290 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 856 314 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 593 000 \$ en contrepartie de l'émission de 856 314 actions ordinaires.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé un placement privé de 5 450 000 actions ordinaires au prix de 5,52 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditative, pour un produit brut de 30 084 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime moyenne de 1,88 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 10 246 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 10 246 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (montant nul en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 992 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 28 février 2017, la Société a clôturé un placement privé de 15 327 000 unités de la Société au prix de 3,40 \$ par unité pour un produit brut de 52 112 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 2 903 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 5,00 \$ jusqu'au 28 août 2018. La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires à la conversion était de 9 633 000 \$ et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

##### a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le 27 avril 2017, la Société a clôturé un placement privé de 700 000 actions ordinaires au prix de 7,15 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive pour un produit brut de 5 005 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime moyenne de 2,17 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 1 519 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant de produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Des produits liés à la prime sur les actions accréditives de 1 519 000 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (montant nul en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 297 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 8 487 000 actions ordinaires de la Société au prix moyen de 6,76 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive pour un produit brut global de 57 360 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime moyenne de 2,39 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 20 268 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditives de 9 300 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (montant nul en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 2 084 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 8 334 450 actions ordinaires de la Société au prix de 4,20 \$ par action pour un produit brut de 35 005 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 2 086 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 12 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé de 479 550 actions ordinaires de la Société au prix de 4,80 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'action accréditive, pour un produit brut global de 2 302 000 \$. Les actions accréditives ont été émises à une prime de 1,47 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 705 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditives de 108 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 en lien avec cette transaction (montant nul en 2016). Les frais de transaction s'élevaient à 192 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 12 825 835 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 13 952 000 \$ en contrepartie de l'émission de 5 629 449 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 1 346 335 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 1 793 000 \$ en contrepartie de l'émission de 1 346 335 actions ordinaires.

##### b) Perte de base par action

La perte de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 a été établie à partir de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, calculé comme suit :

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

##### b) Perte de base par action (suite)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
Actions ordinaires en circulation au début de l'année	<b>161 990 656</b>	58 694 202
Actions ordinaires émises au cours de l'année	<b>26 064 589</b>	64 890 471
<b>Nombre moyen pondéré par action ordinaire de base</b>	<b>188 055 245</b>	123 584 673
<b>Perte</b>	<b>18 036 \$</b>	5 226 \$
<b>Perte de base par action</b>	<b>0,10 \$</b>	0,04 \$

##### c) Perte diluée par action

La Société a subi des pertes nettes pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017, de telle sorte que toutes les options d'achat d'actions et tous les bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet aurait été antidilutif. Ces options et bons de souscription pourraient potentiellement diluer le résultat de base par action dans l'avenir.

##### d) Surplus d'apport

En juin 2017, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés. Selon les modalités du régime, la Société contribue un montant équivalent à 60 % de la contribution de l'employé admissible pour faire l'acquisition de nouvelles actions ordinaires sur une base trimestrielle. Un nombre maximal de 5 000 000 des actions ordinaires émises et en circulation sont réservées pour émission dans le cadre du régime actuel. Au 31 décembre 2017, aucune émission n'avait eu lieu dans le cadre de ce régime.

En juin 2017, Osisko a mis en place un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») et un régime d'unités d'actions avec restrictions (« UAR »). En vertu de ces régimes, des UAD et des UAR peuvent être attribuées à des administrateurs, des dirigeants et des employés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir des paiements en trésorerie. La valeur des paiements est déterminée en multipliant le nombre d'UAD et d'UAR attribuées à la date de paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date de paiement. La valeur à comptabiliser à chaque date de bilan est déterminée en fonction du prix de clôture des actions de la Société et des modalités applicables pour les composantes fixes et celles déterminées en fonction du rendement. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. Au 31 décembre 2017, aucune émission n'avait eu lieu dans le cadre de ces régimes.

En juin 2015, le conseil d'administration a remis en place un régime incitatif d'options d'achat d'actions pour motiver davantage ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés et ses consultants. Le nombre maximum d'actions réservées pour émission en vertu du régime incitatif d'options d'achat est de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les options émises en vertu du régime pourront être attribuées à la discrétion du conseil d'administration et sont exerçables sur une période allant de 1 à 5 ans à partir de la date de l'octroi.

Le tableau suivant résume les opérations relatives aux options d'achat pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

##### d) Surplus d'apport (suite)

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>En circulation 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>4 874 500</b>	<b>1,42 \$</b>
Émission d'options d'achat d'actions à l'acquisition de NioGold	1 391 772	0,68
Octroyés	6 825 000	1,63
Exercées	(856 314)	0,69
Échus	(21 667)	3,33
Expirées	(16 668)	0,89
<b>En circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>12 196 623</b>	<b>1,51 \$</b>
Octroyés	6 155 000	3,90
Exercées	(1 346 335)	1,33
Échus	(307 504)	3,10
<b>En circulation au 31 décembre 2017</b>	<b>16 697 784</b>	<b>2,37 \$</b>

Dans le cadre de la convention d'arrangement (note 5), chaque détenteur d'options d'achat de NioGold a consenti à ce que, suivant la convention d'arrangement, chaque option d'achat de NioGold puisse être exercée pour acquérir 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 11 mars 2016, un total de 1 391 772 options d'achat ont été émises relativement à la convention d'arrangement.

Le 11 mars 2016, 4 700 000 options d'achat ont été émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 1,08 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,87 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 21 juin 2016, 400 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des dirigeants à un prix d'exercice de 2,22 \$ sur une période de cinq ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 1,81 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 3 octobre 2016, 1 725 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés, au prix d'exercice de 3,01 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options est estimée à 2,32 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 856 314 options d'achat ont été exercées pour un produit brut de 593 000 \$ en contrepartie de l'émission de 856 314 actions ordinaires.

Le 27 janvier 2017, 3 915 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés, à un prix d'exercice de 3,41 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,75 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 3 février 2017, 20 000 options d'achat d'actions ont été émises à un employé au prix d'exercice de 3,57 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,88 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

##### d) Surplus d'apport (suite)

Le 28 mars 2017, 200 000 options d'achat d'actions ont été émises à un administrateur au prix d'exercice de 4,76 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,86 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 8 juin 2017, 1 920 000 options d'achat d'actions ont été émises à des membres de la direction et des employés, au prix d'exercice de 4,79 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,90 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 10 août 2017, 50 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employées au prix d'exercice de 4,75 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,87 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 14 novembre 2017, 50 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employées au prix d'exercice de 3,78 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 3,09 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 1 346 335 options d'achat ont été exercées pour un produit brut de 1 793 000 \$ en contrepartie de l'émission de 1 346 335 actions ordinaires.

La charge totale comptabilisée pour les options d'achat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est de 14 141 000 \$ (5 289 000 \$ en 2016), desquels 2 611 000 \$ (1 618 000 \$ en 2016) ont été capitalisés aux projets au Canada.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les options d'achat émises au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

Pour l'exercice terminé le	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Juste valeur à la date de l'octroi	3,16 \$	1,29 \$
Taux d'extinction	0,0 %	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	3,90 \$	1,63 \$
Prix d'exercice	3,90 \$	1,63 \$
Volatilité prévue	116 %	113 %
Dividende prévu	0,0 %	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	1,08 %	0,70 %

Le tableau suivant résume l'information concernant les options d'achat en circulation et exerçables de la Société au 31 décembre 2017 :

**Notes aux états financiers consolidés**
**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017**

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

**15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)**
**d) Surplus d'apport (suite)**

Fourchette de prix d'exercice par action (\$)	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
0,48 à 1,12	3,1	4 518 793	1,05 \$	2 952 120	1,03 \$
1,13 à 1,71	2,7	4 051 823	1,19 \$	4 051 823	1,19 \$
1,72 à 3,21	3,7	1 679 335	2,82 \$	1 119 319	2,82 \$
3,22 à 3,49	4,1	3 890 000	3,41 \$	1 296 662	3,41 \$
3,50 à 4,79	4,0	2 557 833	4,71 \$	1 091 154	4,64 \$
2,37	3,4	16 697 784	2,37 \$	10 511 078	1,95 \$

**e) Bons de souscription**
**i) Bons de souscription un pour un**

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscription standards en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de un bon de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscription un pour un »).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	696 048	5,27 \$
Émission de bons de souscription suivant la conversion des reçus de souscription	10 521 700	1,44
Anciens bons de souscription de NioGold acquis (note 5)	1 010 477	1,15
Exercés	(4 746 039)	1,41
Échus	(241 332)	6,30
En circulation au 31 décembre 2016	7 240 854	1,62 \$
Octroyés	15 327 000	5,00
Exercés	(3 355 955)	1,53
<b>En circulation au 31 décembre 2017</b>	<b>19 211 899</b>	<b>4,33 \$</b>

Le 3 février 2016, la Société a conclu un placement de reçus de souscription en vertu duquel elle a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription. Dans le cadre de la réalisation de la convention d'arrangement le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 3 février 2019, à un prix d'exercice de 1,44 \$.

Dans le cadre de la convention d'arrangement (note 5), chaque détenteur d'options d'achat de NioGold a consenti à ce que, suivant la convention d'arrangement, chaque option d'achat de NioGold puisse être exercée pour acquérir 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 11 mars 2016, au total, 1 010 477 options d'achat ont été émises relativement à la convention d'arrangement.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

##### e) Bons de souscription (suite)

##### i) Bons de souscription un pour un (suite)

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les bons de souscription un pour un émis au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2017
Juste valeur à la date de l'octroi	0,68 \$	0,63 \$
Taux d'extinction	0,0 %	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,08 \$	3,64 \$
Prix d'exercice	1,41 \$	5,00 \$
Volatilité prévue	119 %	57 %
Dividende prévu	0,0 %	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	3 ans	1,5 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,56 %	0,74 %

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 4 746 039 bons de souscription un pour un ont été exercés pour un produit brut de 6 714 000 \$, en contrepartie de l'émission de 4 746 039 actions ordinaires. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 241 332 bons de souscription un pour un ont expiré.

##### ii) Bons de souscription cotés en bourse (vingt pour un)

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscriptions cotés en bourse en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de 20 bons de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscriptions cotés en bourse »).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	130 636 320	0,15 \$
Exercés	(5 020)	0,15
<b>En circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>130 631 300</b>	<b>0,15 \$</b>
Exercés	<b>(5 469 880)</b>	<b>0,15</b>
<b>En circulation au 31 décembre 2017</b>	<b>125 161 420</b>	<b>0,15 \$</b>

Dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill par Osisko le 25 août 2015, 130 636 320 bons de souscription d'Osisko ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill. Les bons de souscription d'Osisko sont régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015 intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Les bons de souscription d'Osisko sont inscrits et se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko après la date d'effet de l'acquisition, chaque bon de souscription d'Osisko peut être exercé jusqu'au 25 août 2018 et, suivant l'exercice de 20 bons de souscription d'Osisko et le paiement de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription d'Osisko aura le droit de recevoir une action ordinaire.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au total, 5 469 880 bons de souscription cotés en bourse ont été exercés pour un produit brut de 820 000 \$ en contrepartie de l'émission de 273 494 actions ordinaires.



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 16) Transactions entre parties apparentées

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 1 487 000 \$ (2 594 000 \$ en 2016) ont été engagés auprès de Redevances Osisko, une société apparentée à la Société étant donné que Redevances Osisko possède ou contrôle, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. De plus, M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ainsi que M. Sean Roosen, président du conseil d'administration de la Société, occupent aussi des postes d'administrateurs et/ou de hauts dirigeants de Redevances Osisko. Les comptes payables à Redevances Osisko au 31 décembre 2017 s'élevaient à 276 000 \$ (449 000 \$ en 2016). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 879 000 \$ (360 000 \$ en 2016) ont été chargés à Redevances Osisko par la Société. Les sommes à recevoir de Redevances Osisko au 31 décembre 2017 s'élevaient à 195 000 \$ (345 000 \$ en 2016).

Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son droit à usage unique de fournir un premier financement de 5 000 000 \$ à la Société en échange de l'octroi par la Société d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés entièrement détenues par la Société. Par ailleurs, tant que Redevances Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée, Redevances Osisko aura le droit de : a) participer à tout financement par actions futur de la Société au prorata de son actionnariat non dilué immédiatement avant ledit financement; b) nommer trois administrateurs au conseil; c) refuser toute entente impliquant la vente d'une participation similaire de produits; d) fournir des services de gestion à la Société; et e) obliger la Société à exercer ses droits de rachat sur toute redevance existante, acquérir toute redevance détenue sur une propriété de la Société et vendre à Redevances Osisko toute redevance sur des propriétés détenues par des tierces parties que la Société pourrait détenir. Ces services et ces droits ont été octroyés dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Redevances Osisko le 25 août 2015. De plus, le 19 octobre 2016, Redevances Osisko a acheté un portefeuille de redevances auprès de Teck Resources Ltd, lequel incluait une redevance de 1,5 % NSR sur les propriétés acquises par la Société auprès de Northern Gold.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des honoraires pour des services de conseils financiers de 84 000 \$ ont été engagés auprès de Marchés financiers Dundee (« Dundee »), une société apparentée à un administrateur (336 000 \$ en 2016). Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente a expiré le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le 13 février 2017, Dundee a changé de main et l'entreprise a été renommée Eight Capital. Par conséquent, Eight Capital n'est plus considérée comme une partie apparentée à la Société au 13 février 2017.

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017 :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
Salaires des principaux dirigeants	<b>2 289 \$</b>	2 469 \$
Honoraires des administrateurs	<b>381 \$</b>	457 \$
Rémunération fondée sur des actions	<b>8 072 \$</b>	3 998 \$
	<b>10 742 \$</b>	6 924 \$

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 14 000 \$ (montant nul en 2016) ont été facturés à une entreprise associée de la Société, Barkerville (note 6), par la Société. Aucune somme n'était à recevoir de Barkerville au 31 décembre 2017 (aucune en 2016).



## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 16) Transactions entre parties apparentées (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucune transaction n'a eu lieu entre la Société et son autre entreprise associée, Beaufield (note 6).

#### 17) Facteurs de risques du capital

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles, en appui à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés minérales. La Société définit le capital comme étant sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont à l'étape de l'exploration; la Société est en conséquence dépendante des fonds provenant de financements externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser l'exploration planifiée et d'acquitter les frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement et recueillera les montants supplémentaires au besoin.

La Société continue d'évaluer de nouvelles propriétés et cherche à acquérir une participation dans d'autres propriétés s'il y est établi un potentiel géologique et économique suffisant et si des ressources financières adéquates sont disponibles. La direction révisé son approche de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Ni la Société ni ses filiales ne sont soumises à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Au 31 décembre 2017, la Société disposait de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de titres négociables d'une valeur totale de 133 580 000 \$ (96 291 000 \$ au 31 décembre 2016), cette somme étant disponible pour financer la croissance de la Société.

#### 18) Instruments financiers

La Société a établi sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses titres négociables à la juste valeur par le biais du résultat net et ses autres comptes débiteurs en tant que prêts et créances, lesquels sont évalués au coût amorti. Les comptes créditeurs et frais courus sont classés en tant qu'autre passif financier, lequel est évalué au coût amorti. Pour le placement de la Société dans une entité privée pour lequel il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Aux 31 décembre 2016 et 2017, la juste valeur des autres comptes débiteurs et des comptes créditeurs et frais courus se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du marché représente le montant qui serait échangé dans le cadre d'une transaction entre deux parties consentantes sans lien de dépendance, la meilleure indication étant un prix coté sur un marché, le cas échéant.

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur en se basant sur les prix cotés du marché, le cas échéant. Les prix cotés du marché correspondent à une évaluation de niveau 1. Lorsque les prix cotés du marché ne sont pas disponibles, la Société maximise l'utilisation de données observables à l'aide de modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données significatives sont observables, l'évaluation est considérée de niveau 2. Les évaluations nécessitant une utilisation importante de données non observables sont considérées de niveau 3.

Aux 31 décembre 2016 et 2017, la Société classait sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les valeurs mobilières cotées en bourse incluses dans les titres négociables dans les instruments de niveau 1, et les bons de souscription inclus dans les titres négociables, les autres comptes débiteurs et les dépôts de remise en état dans les instruments de niveau 2.

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 18) Instruments financiers (suite)

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	111 504 \$	- \$	- \$	81 271 \$	- \$	- \$
Titres négociables	20 347	1 729	-	13 324	1 696	-
Autres comptes débiteurs	-	573	-	-	707	-
Impôt à recevoir	-	20 486	-	-	4 076	-
Dépôts pour remise en état	-	973	-	-	968	-

Aux 31 décembre 2016 et 2017, il n'y avait aucun actif ni passif financier non récurrent qui était évalué à la juste valeur.

Il n'y a eu aucun transfert entre les catégories de niveau 1 et 2 et il n'y a eu aucun changement des techniques d'évaluation en 2017.

#### Facteurs de risques financiers

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, y compris le risque lié au change, le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié au prix des matières premières, le risque lié au crédit et le risque lié aux liquidités. L'exposition de la Société à ces risques et ses méthodes pour les gérer sont constantes. Il n'y a eu aucun changement quant aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures par rapport à l'année précédente.

##### a) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque d'une perte non prévue advenant qu'un client ou une tierce partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et il découle principalement des autres comptes débiteurs de la Société. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque lié au crédit.

Le risque lié au crédit de la Société est principalement attribuable à des comptes débiteurs compris dans les autres comptes débiteurs. La concentration du risque de crédit de la Société est négligeable. Les instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs sont les comptes débiteurs d'autres sociétés. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit des comptes débiteurs relativement aux instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs est limitée.

##### b) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance. Les processus de planification et de budgétisation de la Société qui sont en place aident à déterminer le financement requis pour soutenir les besoins de fonctionnement usuels de la Société sur une base régulière et ses plans d'expansion.

La Société s'assure de disposer des fonds suffisants pour subvenir à ses besoins à court terme, en considérant les flux de trésorerie générés par les activités qui sont anticipés et ses avoirs de trésorerie. Au 31 décembre 2017, la Société disposait d'une encaisse de 111 504 000 \$ (81 271 000 \$ en 2016) pour rembourser des passifs courants de 21 084 000 \$ (7 152 000 \$ en 2016). La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 18) Instruments financiers (suite)

##### b) Risque lié aux liquidités (suite)

et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles. La Société a des engagements financiers en cours au 31 décembre 2017 (note 20).

##### c) Risque lié au prix des matières premières

Le risque lié au prix des matières premières découle d'un effet potentiellement défavorable sur les bénéfices actuels et à venir en raison de la fluctuation du prix des matières premières. La capacité de la Société de développer ses propriétés et sa rentabilité future dépend directement de ces prix. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à la fluctuation des prix.

##### d) Risques liés au marché

###### i) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société contrôle son exposition au risque lié au taux d'intérêt et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre ce risque. La Société dispose d'une encaisse et n'a pas de dettes portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont sous forme de dépôt dans une des principales banques à charte canadiennes.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 avaient augmenté ou diminué de 0,1 %, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 112 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés. De même, au 31 décembre 2016, les capitaux propres auraient été supérieurs ou inférieurs d'approximativement 81 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés, en raison d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt de 0,1 %.

#### 19) Impôt sur le résultat

Le rapprochement de la charge d'impôt réelle ou du recouvrement d'impôt réel par rapport au recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire du Canada de 26,5 % est comme suit :

<i>Pour les exercices terminés</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
<b>Résultat/(perte) avant l'impôt sur le résultat</b>	<b>407 \$</b>	(3 639) \$
Recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire canadien	<b>108</b>	(964)
Éléments permanents	<b>(3 134)</b>	(351)
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	<b>4 047</b>	(2 902)
Impôt minier différé	<b>17 422</b>	-
<b>Charge d'impôt différé</b>	<b>18 443 \$</b>	1 587 \$

**Notes aux états financiers consolidés**

**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017**

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

**19) Impôt sur le résultat (suite)**

La charge d'impôt différé se compose d'impôt sur le résultat différé et d'impôt minier différé, tel que décrit ci-dessous :

<i>Pour les exercices terminés</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
Charge d'impôt sur le résultat différé	1 021 \$	(1 587) \$
Impôt minier différé	17 422	-
<b>Charge d'impôt différé</b>	<b>18 443 \$</b>	1 587 \$

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé ont été compensés là où ils se rapportent à des impôts perçus par la même autorité fiscale et où la Société a légalement le droit et l'intention de compenser ces montants. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la Société conclut qu'il existe suffisamment d'indications positives démontrant qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé. Les composantes des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différé sont décrits ci-dessous :

<i>Pour les exercices terminés</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
<b>Actif d'impôt différé</b>		
Actif d'impôt sur le résultat différé se rapportant aux frais d'émission d'actions	2 607 \$	1 587 \$
Autre	-	-
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>2 607 \$</b>	1 587 \$
<b>Passif d'impôt différé</b>		
Passif d'impôt sur le résultat différé se rapportant aux actifs d'exploration et d'évaluation	(2 607) \$	(1 587) \$
Passif d'impôt minier différé se rapportant aux actifs d'exploration et d'évaluation	(17 422)	-
<b>Total du passif d'impôt différé</b>	<b>(20 029) \$</b>	(1 587) \$
<b>Passif d'impôt différé net</b>	<b>(17 422) \$</b>	-

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 021 000 \$ (1 587 000 \$ en 2016) se rapportant à des frais d'émission d'actions et le recouvrement d'impôt différé associé a été comptabilisé dans le capital-actions.

Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés pour les écarts temporaires déductibles suivants, puisqu'il est improbable que l'entreprise disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra les imputer :

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 19) Impôt sur le résultat (suite)

<i>Pour les exercices terminés</i>	<b>31 décembre 2017</b>	31 décembre 2016
Pertes autres qu'en capital	<b>20 985 \$</b>	76 225 \$
Immobilisations corporelles	-	950
Exploration et évaluation	<b>2 615</b>	59 353
Titres négociables	<b>3 483</b>	3 252
Placements en titres de capitaux propres	<b>(6 398)</b>	1 180
Frais d'émission d'actions	<b>11 028</b>	4 973
Crédits d'impôt à l'investissement	<b>724</b>	776
Impôt minier différé	<b>4 007</b>	-
<b>Total des écarts temporaires déductibles</b>	<b>36 444 \$</b>	146 709 \$

Au 31 décembre 2017, la Société avait des pertes autres qu'en capital totalisant 88 962 000 \$ (76 225 000 \$ en 2016).

Un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé à l'égard de pertes autres qu'en capital de 20 985 000 \$ (76 225 000 \$ en 2016) qui, si elles ne sont pas utilisées, expireront entre 2032 et 2037. De plus, la Société n'a pas comptabilisé d'écart temporaire déductible net à l'égard de crédits d'impôt à l'investissement de 724 000 \$ (776 000 \$ en 2016) qui, s'ils ne sont pas utilisés, expireront entre 2030 et 2033.

#### 20) Engagements

Les engagements de la Société en matière d'exploration au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	<b>Total</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Propriétés Baie James	1 018 \$	1 018 \$	-	-	-	-
Location de bureaux	1 528 \$	411 \$	397 \$	240 \$	240 \$	240 \$
Roulottes de camp et location de bureaux	1 949 \$	1 175 \$	774 \$	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 495 \$</b>	<b>2 604 \$</b>	<b>1 171 \$</b>	<b>240 \$</b>	<b>240 \$</b>	<b>240 \$</b>

Le 5 octobre 2016, la Société a conclu une entente d'option avec Redevances Osisko en vertu de laquelle la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 des propriétés d'exploration de Redevances Osisko en engageant des dépenses d'exploration totalisant 32 000 000 \$ sur une période de sept ans, incluant un montant de 5 000 000 \$ au cours de la première année de l'entente. L'entente d'option a été modifiée le 16 février 2017 afin de scinder le projet Kan (note 13(i)), de telle sorte que plutôt que 5 000 000 \$, 4 062 000 \$ devront être engagés avant le 31 décembre 2017. L'entente d'option a été modifiée à nouveau le 15 décembre 2017, afin de reporter l'échéance pour engager des dépenses de 4 062 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2018. En date du 31 décembre 2017, la Société devait encore dépenser un montant de 1 018 000 \$ pour honorer cet engagement.

Au 31 décembre 2017, la Société était tenue d'engager les fonds accréditifs suivants d'ici le 31 décembre 2018 :

## Notes aux états financiers consolidés

### Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2017

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

#### 20) Engagements (suite)

Date de clôture du financement	Province	Fonds accréditifs résiduels
5 octobre 2017	Québec	31 042 \$
12 décembre 2017	Ontario	1 950
<b>Total</b>		<b>32 992 \$</b>

La Société est aussi engagée à verser une avance annuelle de 25 000 \$ sur les paiements de redevances du projet Gold Pike.

#### 21) Événements subséquents

Le 11 janvier 2018, 3 740 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés au prix d'exercice de 3,46 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,84 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a immédiatement été attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 10 janvier 2018, Osisko a annoncé le dépôt d'une déclaration selon le système d'alerte relativement à ses actifs dans Beaufield (note 11). La Société, par l'entremise de sa filiale à part entière, O3 Investments Inc., a acquis en propriété véritable, ou un contrôle et une direction sur, 16 923 500 actions ordinaires de Beaufield dans le cadre d'une entente de transaction d'acquisition d'actions, ce qui représente environ 8,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de Beaufield au prix de 0,14 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie totale de 2 369 290 \$. Après la réalisation de cette acquisition, la Société, par l'entremise de sa filiale à part entière O3 Investments Inc., détenait en propriété véritable ou exerçait un contrôle et une direction sur, 56 181 300 actions de Beaufield, ce qui représente environ 27,0 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de Beaufield.

Le 26 février 2018, Osisko a fait l'acquisition, auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »), de la propriété Certac dans le canton Le Tac au Québec pour la somme de 250 000 \$ et une redevance brute de métaux payable à Globex sur toute production éventuelle de métaux. La redevance sera de 2,5 % si le prix de l'or est inférieur à 1 000 \$ l'once, ou de 3 % si le prix de l'or est équivalent ou supérieur à 1 000 \$ l'once. Osisko conserve un droit de premier refus si Globex décide de vendre la redevance, ainsi qu'un droit exclusif de rachat d'une tranche de 1,5 % de la redevance pour la somme de 1 500 000 \$.